



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 72746

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des personnels de l'enseignement agricole privé sous contrat. Des inégalités persistent et grandissent entre les enseignants du privé et du public. D'après le rapport d'Armand Frémont, ancien recteur des académies de Grenoble et de Versailles, 20 % des personnels de l'enseignement agricole privé sous contrat sont en statut précaire. Etant donné la spécificité et l'importance de l'enseignement agricole privé sous contrat, il lui demande quelles mesures compte adopter le Gouvernement pour garantir une égalité plus grande entre l'enseignement agricole public et privé, pour ouvrir des concours adaptés aux disciplines dispensées par les établissements privés, pour permettre la cessation d'activité dans les mêmes conditions que leurs collègues du public.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72746

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 640